

**M
O
U
V
E
M
E
N
T

2
0
0
9**



Un groupe de travail du premier degré, présidé par l'IA de la Drôme, ayant pour objectif de fixer les nouvelles modalités du mouvement, s'est tenu le lundi 23 janvier 2009.

Ce projet de mouvement permet à l'administration de déroger aux règles fondamentales qui préexistaient dans le département, à savoir le respect du barème et la prise en compte de situation exceptionnelle pour une gestion humaine et efficace du droit à mutation des personnels. Aussi, il limite les possibilités de mutation et met à mal le respect de l'équité et de la transparence.

Le SNUipp26 a donc rejeté en bloc ce projet et demande que soient maintenues les règles antérieures, notamment le respect du barème, qui permettaient de satisfaire une très grande majorité des collègues sans mettre à mal le fonctionnement des écoles.

Les délégués du personnel des cinq sections académiques du SNUipp se sont adressés au recteur en lui demandant un moratoire sur cette épineuse question du mouvement. Nous demandons que le recteur y réponde favorablement.

Nom - Prénom	Ville	Signature

Pétition à retourner à :
SNUipp Drôme - Maison des Syndicats 17, rue Bizet 26000 VALENCE - 04 75 56 77 77